

Département de la Savoie
Arrondissement de St Jean de Maurienne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU
CANTON DE LA CHAMBRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
Le 11 mai 2023

Nombre de délégués

. en exercice : **27**
. présents : **21**
. votants : **27**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Le **VINGT-DEUX MAI**

Le Conseil légalement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Présents : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN.

Absents excusés : Madame Jacqueline DUPENLOUP
Monsieur Gérard BORDON
Monsieur Lionel COMBET
Monsieur Bertrand MONDET
Monsieur Christian ROCHETTE
Monsieur André TOGNET

procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD
procuration à Monsieur Philippe GIRARD
procuration à Madame Michèle CLEMENT
procuration à Madame Corinne CORVAL
procuration à Monsieur Bernard CHENE
procuration à Monsieur Dominique LAZZARO

Secrétaire de séance : Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ESPACE JEUNESSE

Le Président rappelle que par délibération du 2 février 2023, le Conseil communautaire a approuvé le projet de construction de l'Espace Jeunesse.

Ce projet nécessitant des compétences techniques spécifiques, il est proposé de confier celui-ci à un maître d'œuvre afin d'en assurer l'élaboration et le suivi.

Pour ce faire, une consultation a été lancée le 24 mars dernier. Les deux cabinets d'architectes consultés ont remis une offre dans les délais.

Après examen des propositions, le Président propose aux membres présents de se prononcer pour l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de l'Espace Jeunesse au cabinet ADG - 314 rue des Champagnes à La Motte-Servolex, pour un montant d'honoraires forfaitaires de 38 500 € HT, mission OPC comprise,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard CHENE